

Le Royaume du Kampuchéa krom (la Cochinchine)

D'après l'article du savant Louis Malleret : « Cochinchine terre inconnue », in, *Bulletin de la Société des Etudes Indochinoises*, nouvelle série, T. XIX, n°3, 3ème trimestre 1943, Saigon, pp. 9-21 ; plus Planches.), « La Cochinchine est une contrée uniforme dans ses paysages et de ses habitudes... Comment peut-on y reconnaître de la vérité ? » ; Il y a ceux qui déclarent : « C'est un delta, récemment formé. Comment peut-il avoir un passé ? *La présence de l'homme, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne...* », « ... tandis que les annamites, nouveaux venus dans ces contrées... ».

L'Indochine française, comprenant le Tonkin, l'Annam, le Laos, le Cambodge et la Cochinchine, s'était réalisée par la signature de deux Traités avec la Chine :

- le premier par M. Fournier, le 11 mai 1884,
- le second par M. Patenote, le 9 Juin 1885 à Tien Tsin.

(*Principe de colonisation et de Législation coloniale* par Arthur Girault, Professeur d'Economie Politique à l'Université de Poitiers, Deuxième Partie : La colonie française depuis 1815, 4^{ème} Edition, Librairie Recueil Sirey, 1922, p. 96).

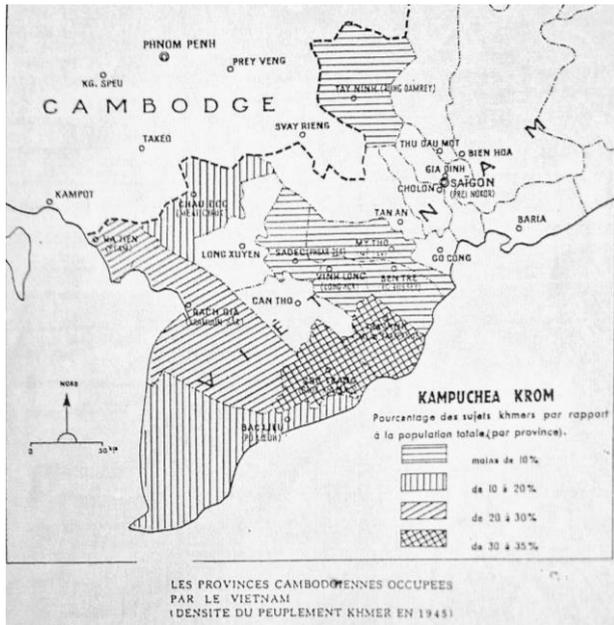
Depuis 1945, les statuts des colonies et des protectorats devaient être modifiés, J. Brethe de Gressayes, Professeur de la Faculté de Droit de Bordeaux écrivait : « ...Pour la première fois de notre histoire politique, la Constitution du 27 Octobre 1946 a fait une part au Fédéralisme, en appelant les anciens Etats protégés à être associés à la France dans le gouvernement de l'ensemble constitué par la métropole et les colonies... » (Doctrines - Le nouveau statut politique des colonies françaises, in, *Recueil PENANT*, 58^{ème} année, n° 559, Jan-Déc. 1948, pp. 7-28).

En 1946, la Colonie de Cochinchine se devait à réclamer son autonomie. Sa Majesté le Roi NORODOM Sihanouk, en visite à Paris, déclarait : « ...Interrogé sur la Constitution d'un nouveau gouvernement de la Cochinchine et sur les conséquences de l'autonomie reconnue à la nouvelle République, le Souverain a laissé entendre que le nouvel état des choses ainsi créé en Indochine ne modifiait en rien l'attitude du Cambodge tant vis-à-vis de la fédération indochinoise que de l'union française.

La reconnaissance de la nouvelle République laisse évidemment entière la question du référendum par lequel le peuple cochinchinois doit faire connaître s'il entend rester entièrement autonome au sein de la fédération ou faire partie de la République du Viet-Nam. Le Roi a été formel sur ce point à son avis parler de référendum, c'est déjà prendre position de reconnaître l'existence d'un problème cochinchinois ; alors que ce problème n'existe pas. La Cochinchine n'est ni ethniquement ni traditionnellement un pays annamite. Elle est peuplée en majorité des cambodgiens et est donc parfaitement fondée à réclamer son autonomie. (*le Journal Le COMBAT du 6/6/ 1946*). Ce même journal annonçait aussi que la France reconnaît la République de Cochinchinoise. En 1948, M. William BAZE publiait un article : « Cochinchine autonome ou intégrée au Viet-Nam ? » dans *le quotidien Climats* du 15 Octobre 1948. Il comparait que les pays khmers étaient identiques à la situation de la Pologne en 1939... « La Cochinchine est devenue une terre française en vertu du Traité du 5 Juin 1862 ...en surplus le Cambodge a autant de droits sur la Cochinchine que le Viet-Nam... ». Rappelons que Charles LEMIRE, Chevalier de l'Ordre Royal du Cambodge, écrivait : «... Les possessions françaises cochinchinoises se composent de six provinces :

- 1
 - 2
 - 3 - de Mitho (ancien Dinh-tuong), □□ស
 - 4
 - 5
 - 6 - d'Hatien (appelé aussi Cancao sur les carnets anciennes). □□២
- Les annamites changeaient plusieurs fois les noms des provinces.

Trente ans plus tard, M. Gérard Brissé a rappelé les tragiques événements du rattachement de la Cochinchine à l'Etat du Viet-Nam.



La Carte extraite d'un texte « *l'Histoire de la conquête du Kampuchéa krom par les Yuons* de 1620 à 1847* » par Dr CHAU Khim, Albi 1996, (document distribué à l'occasion du 61ème Anniversaire sur la douloureuse perte du Kampuchéa Krom.

(*Précisons que M. le Dr CHAU Khim a utilisé le vocable 'Yuong' au lieu de 'annamite', le vocable Yuon était la contraction du vocable Pali 'Yavana = barbare', ce vocable Yavana était employé dans le langage du peuple de Champa, complètement exterminé par les annamites et les khmers l'ont utilisé par la contraction de 'Yavana' 'en terme 'youn'. Il faut relire l'article du savant Abel Bergaigne sur l'utilisation de 'Yavana' par le peuple de Champa).

En 1949, M. Paul Coste-Floret, au nom du gouvernement français de l'époque, avait cédé la Cochinchine à l'empereur Bao-Daï, malgré les protestations énergiques de la délégation cambodgienne composée de MM Chhean Vâm, Sonn Voensai, Thon Ouk, et Son Sann, avec l'appui des membres cambodgiens de l'Assemblée de l'Union Française : Son Altesse Ping Peang Yukanthor, M. Sim Var, M. Sok Chong...L'Assemblée de l'Union Française avait émis un avis défavorable à cette cession de la Cochinchine, terre cambodgienne habitée encore à l'époque par une importante minorité cambodgienne...(Le Cambodge au futur antérieur, par Gérard Brissé, in, *le Monde*, du 26 Janvier 1979).

Dans la déclaration de Son Altesse Ping Peang Yukanthor, la princesse a repris les paragraphes de la lettre de Sa Majesté Ang Duong adressée à Napoléon III, l'Empereur des français : « ...Dorénavant si les annamites cédaient tous ces territoires et autres ; Nous prions Sa Majesté, l'Empereur des français de ne pas les accepter, parce que cette contrée était vraiment terre cambodgienne (Séance du jeudi , le 19 mai 1949, à l'Assemblée de l'Union Française : 8-9 : Statut de la Cochinchine).

Le 24 mai 1949, sous le titre du *Monde* : « "La Cochinchine intégrée au Vietnam", l'Assemblée nationale vote le rattachement de la Cochinchine à l'Etat associé de Vietnam". C'est par 351 voix cotre 209 que l'Assemblée nationale a voté le projet de loi rattachant la Cochinchine à l'Etat associé du Vietnam...Au cours de ce débat, le général Aumeran, Député d'Alger s'était exprimé ainsi : **Comment rattacher un territoire, la Cochinchine, à un Etat, le Viet-Nam qui n'existe pas...** ».

Avant les décisions prises par les députés à l'Assemblée Nationale, M. Jacques H. Guérif écrivait que : « Déjà à plusieurs reprises le Roi NORODOM Sihanouk et ses représentants à l'Assemblée de l'Union française ont manifesté leur hostilité à l'égard du rattachement de la Colonie au Vietnam, pour eux l'union des trois Ky équivaut à la disparition progressive des minorités khmères qui vivent en Cochinchine... » *Le Monde* du 13 Mai 1949.

L'autonomie de la Cochinchine

Cette terre, commentée dans le texte du savant Louis Malleret, mentionnée dans le livre de Charles LEMIRE, et comparée par M. William BAZER à la Pologne de 1939, se plaçait dans les conjonctures internationales par lesquelles les vietnamiens devaient se débarrasser de la tutelle française par la guerre d'Indochine, **en vue d'éviter l'autonomie de la Cochinchine.**

Les vietnamiens utilisaient le scénario de changement de tutelle. Déjà, ne pouvant plus compter sur la Chine, l'Empire du milieu, les annamites faisaient fondre 'le sceau en argent doré, d'un poids de six kilos..' représentant le symbole de vassalité du Viet-Nam vis-à-vis de l'empire du milieu. (Un curieux problème historique : les origines du nom de Viet-Nam, par Jean Rispaud, in, *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, T.XLVI, 1959, 1^{er} trimestre, pp.199-207).

Les vietnamiens embrassaient l'Empire français, parce que : « le général Millot ...chassait les Chinois du Delta, la Chine demanda la paix, d'où le Traité du 11 Mai 1884. (Voir Arthur Girault, Doyen de la Faculté de Droit de Poitiers, ' *Principe de Colonisation et de Législation coloniale*' I – Généralités .Notions historiques. Recueil Sirey, 1927, p. 350).

Ce même procédé, utilisé en 1950, M. Michel Grintchenko, Officier d'active, Docteur en Histoire (Ecole Pratique des hautes études) écrivait : « le bloc communiste coordonne son action dans la péninsule indochinoise dès la fin de 1953... Dès Décembre 1953, les chinois remettent en état 200 km de route Cao Bang et Yen -Bay. Ils livrent 1000 camions Molotov ou GMC... ». (*Les dernières illusions de la France en Indochine*, par M. le Colonel Michel Grintchen, Institut de Stratégie comparée EPHEIV- Sobonne, Economica, Paris, 2008, p. 27).

Cette scène d'humiliation à l'extrême des Armées françaises (1954) ovationnait pour les vietnamiens la victoire du Communisme internationale en Asie du Sud-est.



Les photos extraites du dossier 'le Monde' et d'un DVD : (« *Face à la mort* » - Les témoignages des prisonniers de Hô Chi Minh, 2008, un film réalisé par Marcela FERARU, N°ECPAD : 08.7.012).

Les concepts de l'autonomie de la Cochinchine s'amplifie et s'agrandit à l'avenir, les khmers du Kampuchéa krom, résidents dans toutes les Capitales des grandes puissances, luttent pour le destin d'une région, appelée dans les travaux du savant Louis Malleret, une partie de l'Empire du Founan (voir les œuvres du savant Louis Malleret publiés par l'Ecole Française d'Extrême-Orient).

Le 12 Juin 2023
Comité des Patriotes Cambodgiens